

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1331

présenté par
M. Questel

ARTICLE 28

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« ci-dessus »

les mots :

« fixé au deuxième alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.